

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 février 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. LEFEVRE par L. FABRE - M. GROSSO par J. LAFAGE - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. BERBEZIER par M. IBARS

Absent : F. PEREZ

13. Subvention spéciale collège voyage en Angleterre

Pour permettre la réalisation d'un voyage pédagogique à Londres de 49 élèves de 4^{ème} du 30 mars au 4 avril 2020, le collège Pierre Deley de Marseillan a déposé une demande de subvention exceptionnelle de 800€.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le versement d'une subvention exceptionnelle au collège Pierre Deley de Marseillan pour un montant de 800€ ;

D'accepter que cette somme soit inscrite au BP 2020.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE**À L'UNANIMITE**

Valide le versement d'une subvention exceptionnelle au collège Pierre Deley de Marseillan pour un montant de 800€ ;

Accepte que cette somme soit inscrite au BP 2020.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

